

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-contre

Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

pour AJ | 1 | 2 | mois

MÉDECIN NEUROLOGUE

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION					MÉDECIN NEUROLOGUE										
Nature de l'activité (1)						21 Adhérents						Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET										si exerce en société (2)	AV	Nombre d'associés		AS		
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse			CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA										
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	196 031	103,30 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB				
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC	6 262	3,30 %	
	4	Montant net des recettes (Recettes moyennes par salarié : 34 009 €)										AD	189 769	100,00 %		
	5	Produits financiers (4)										AE				
	6	Gains divers (5)										AF	8 382	4,42 %		
	7											AG	198 151	104,42 %		
	3	8	Achats (6)										BA	1 874	0,99 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) (Nb moyen de salariés : 5,58)										BB	10 086	5,31 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	5 882	3,10 %	
	11	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12		Contribution économique territoriale										JY	737	0,39 %	
	13		Autres impôts										BS	1 884	0,99 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	9 930	5,23 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	8 603	4,53 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	931	1,90 %		
	17	Entretien et réparations					2 257	1,19 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs	BH	9 096	4,79 %				
	18	Personnel intérimaire					218	0,11 %								
	19	Petit outillage (11)					1 161	0,61 %								
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité					507	0,27 %								
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)					2 857	1,51 %								
	22	Primes d'assurances					2 095	1,10 %	Total : Transport et déplacements	BJ	2 660	1,40 %				
	23	Frais de véhicules (12)					1 862	0,98 %								
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)					...									
	24	Autres frais de déplacements (voyages....)...					798	0,42 %								
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	16 461					BK	23 216	12,23 %	
		dont cotisations facultatives Madelin			BZ	6 591	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	164							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès					516	0,27 %	Total : Frais divers de gestion	BM	6 268	3,30 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					3 610	1,90 %									
28	Frais d'actes et de contentieux					96	0,05 %									
29	Cotisations syndicales et professionnelles			BY	643	0,34 %										
30	Autres frais divers de gestion					1 402	0,74 %									
31	Frais financiers (14)										BN	361	0,19 %			
32	Pertes diverses (15)										BP	242	0,13 %			
33											BR	84 450	44,50 %			
	TOTAL (lignes 8 à 32)															

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

MÉDECIN NEUROLOGUE

N° SIRET

21 Adhérents

4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	113 701	59,92 %
DÉTERMINATION	35	Plus-values à court terme (16)						CB		
DURRUSTAT	36	Divers à réintégrer (17)						CC	1 507	0,79 %
DÉTERMINATION	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD		
DURRUSTAT	38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	115 208	60,71 %
DÉTERMINATION	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF		
DURRUSTAT	40	Frais d'établissement (19)						CG	169	0,09 %
DÉTERMINATION	41	Dotation aux amortissements (20)						CH	4 445	2,34 %
DURRUSTAT	42	Moins-value à court terme						CK		
DÉTERMINATION	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	2 796 1,47 %
DURRUSTAT	44	Déficit Société civile de moyens (18)	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	45			
DÉTERMINATION	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	7 443	3,92 %
DURRUSTAT	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	107 765	56,79 %
DÉTERMINATION	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR		
DURRUSTAT	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférante aux recettes brutes :						CX	
DÉTERMINATION			Montant de la TVA afférante aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY	
DURRUSTAT			dont montant de la TVA afférante aux honoraires rétrocédés :						CZ	
DÉTERMINATION	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU	
DURRUSTAT	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
DÉTERMINATION	Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
DURRUSTAT	Modèle(s)		Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
DÉTERMINATION			T		X			4 676		
DURRUSTAT	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
DÉTERMINATION	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B